

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)



DE LA TOUR-DU-DEL BERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 1 AVR. 2013

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de Strougentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 avril 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Nicole MAUCLAIR – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à David CICALA –

Absents : Bénédicte KREBS - Véronique SORIANO - Isabelle BALLET - Grégory ESTREMS - Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.04.08 16

OBJET : Entretien des espaces floraux du centre commercial des Muguets appartenant à l'association des commerçants

Madame Odile Bedeau, adjointe déléguée au développement économique, à l'emploi, l'insertion et les relations publiques rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis que l'organisation de la foire de la saint Quentin s'est recentrée sur le centre village en 2010, la commune avait à de nombreuses reprises fait savoir à divers commerçants des Muguets qu'elle se tenait à leur disposition pour mettre en place des animations commerciales et favoriser le développement du centre des Muguets qui est situé à l'entrée de Ville et donc fréquenté par une population extérieure à la commune.

En outre, le centre commercial des Muguets est doté d'un parking privé ouvert à la circulation du public et au stationnement, tous les jours de la semaine.

Un projet de partenariat pourrait se traduire par un entretien des espaces floraux mis en place par l'association des commerçants des muguets.

Il est donc proposé de signer une convention précisant les modalités de fonctionnement.

Celle-ci expose les engagements des parties et notamment le rôle de l'association des muguets et les conditions de dénonciations de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 APPROUVE la signature de la convention entre l'association des commerçants des muguets et la commune

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 avril 2013 Publication et transmission en sous-préfecture le 9 avril 2013

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.